



Extrait du registre des délibérations et des
décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 25 juillet 2022

ISERE
38360 NOYAREY

DELIBERATION N°2022-041

L'an 2022, le 25 juillet, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 20 juillet 2022, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

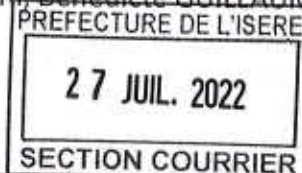
PRESENTS : Nelly JANIN QUERCIA, Gérard FEY, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Patrick COMMERE, Stéphane COUDERT, Marie-José GROS COISSY, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Prazeres RIBEIRO.

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR : Nathalie GOIX à Gérard FEY, Sandrine CURTET à Stéphane COUDERT, Sophie CUTAJAR à Prazeres RIBEIRO, Annie PONTHEUX à Nelly JANIN QUERCIA, Kévin PORTIER à Patrick COMMERE, Yoann SALLAZ-DAMAZ à Didier PERRIN.

ABSENTS : Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, ~~Bénédicte GUILLAUMIN.~~

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 16



DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sandrine MOUTIN a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/06/2022

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 13/06/2022. Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N°2022-041 : Plan d'aménagement de la forêt communale de Noyarey sur la période 2023-2038

Jacques HAIRABEDIAN, Rapporteur

CONSIDERANT l'acquisition de 615 422 m² de forêt par la commune de Noyarey par délibération n°2018/005 en date du 5 mars 2018 ;

CONSIDERANT le travail préparatoire réalisé avec l'Office National des Forêts en vue de l'établissement d'un « Plan d'Aménagement » de la forêt communale ;

CONSIDERANT le Plan d'Aménagement de la forêt communale proposé par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L212-3 du code forestier, qui précise, dans les grandes lignes :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement

- La définition des objectifs assignés à cette forêt
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur la durée de l'aménagement

PROPOSE d'approuver le Plan d'Aménagement de la forêt communale et le programme d'actions associé.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE le plan d'aménagement de la forêt communale et le programme d'actions associé.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour : 16

Affiché le : 27/07/2022

Reçu en préfecture le : 27/07/2022

Exécutoire le : 27/07/2022

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 26/07/2022

Le Maire,
Nelly JANIN QUERCIA

